

FOIRE AUX QUESTIONS

Concours bourses d'excellence Automne 2020 – études supérieures et stagiaires postdoctoraux

Important : ce document complète le Guide pour les étudiants pour le Concours de bourses d'excellence TransMedTech 2020. Considérant que la mise en œuvre de ce concours fait partie du processus de cocréation de l'Institut TransMedTech, les détails reliés au concours pourraient évoluer. Veuillez consulter fréquemment notre site web pour les mises à jour.

À travers tout ce document, le masculin englobe le féminin et est utilisé sans aucune discrimination, uniquement par souci de lisibilité et dans le but d'alléger le texte.

L'Institut TransMedTech souscrit à un programme d'accès à l'égalité et encourage les femmes, les membres des minorités visibles et ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à poser leur candidature. Des mesures d'adaptation peuvent être offertes aux personnes handicapées en fonction de leurs caractéristiques.

<p>1. Est-ce qu'un étudiant ou stagiaire postdoctoral dont le projet est en intelligence artificielle, technologie des données ou modélisation / simulation sans être associé à l'un des principaux axes de TransMedTech peut déposer une demande ?</p>	<p>Non, l'intelligence artificielle, les technologies des données et la modélisation / simulation sont des axes transversaux et ne sont pas admissibles seuls. Ils doivent être obligatoirement associés à l'un des axes principaux de TransMedTech (Technologies diagnostiques, pronostiques et théranostiques / Technologies thérapeutiques / Technologies de réadaptation).</p>
<p>2. Est-ce qu'un étudiant ou stagiaire postdoctoral qui a réalisé ses études précédentes dans le même établissement a les mêmes chances qu'un étudiant provenant d'une autre université ?</p>	<p>Il n'y a pas de règle spécifique à cet effet. TransMedTech a comme mission d'attirer les meilleurs dans leur domaine respectif. Il importe de démontrer l'excellence et en quoi une formation au même endroit contribuera à fournir les compétences pertinentes pour une carrière de premier plan dans le domaine des technologies médicales.</p> <p>Par ailleurs, l'Institut TransMedTech souscrit à un programme de promotion et d'accès à l'égalité qui permet de contrer la discrimination et accepte la diversité, telle que définie par les différences d'origine ethnique et de religion, de sexe, de genre et d'orientation sexuelle, de statut d'Autochtones, de capacité et d'âge.</p>

<p>3. Est-ce que l'étudiant obtiendra un diplôme de l'Institut TransMedTech ?</p>	<p>Non. Les étudiants de niveau maîtrise et doctorat obtiendront un diplôme de leur université d'attache une fois leur programme d'études complété selon les règles en vigueur.</p>
<p>4. Est-ce que la bourse est garantie durant toute la scolarité d'un étudiant ?</p>	<p>La bourse est normalement reconduite durant la période maximale prévue selon le programme d'études (voir le Guide de l'étudiant), sans qu'un nouveau dossier d'application ait à être redéposé. Une évaluation annuelle de rendement, avancement et adéquation avec la mission sera réalisée et un niveau satisfaisant est nécessaire pour allouer les fonds pour toute année subséquente.</p>
<p>5. Est-ce qu'un étudiant ou stagiaire postdoctoral dont le dossier a été accepté doit redéposer un nouveau dossier à chaque année pour que sa bourse soit poursuivie ?</p>	<p>L'étudiant n'aura pas à déposer un nouveau dossier d'admission. Cependant, il devra présenter un rapport d'avancement qui sera soumis à une évaluation, dont le niveau devra être satisfaisant pour la reconduction de sa bourse.</p>
<p>6. Est-ce qu'un étudiant ayant déjà obtenu une bourse TransMedTech peut faire une nouvelle demande pour un nouveau programme ?</p>	<p>Oui. Si un étudiant a obtenu une bourse lors d'un concours précédent (par exemple pour une bourse en maîtrise) et souhaite faire une demande pour un nouveau programme (dans ce cas, une bourse au doctorat), sa candidature est admissible.</p>
<p>7. Pourquoi dois-je choisir un profil ? Est-ce obligatoire d'en choisir un dès la demande ?</p>	<p>Le choix du profil se fait en fonction de la nature du projet et permet de mieux cibler les étudiants requis, et ainsi adapter la formation (ex : stage). Le choix fait partie de ce qui est requis pour le dépôt du dossier.</p>
<p>8. Si j'ai déjà une bourse d'un organisme fédéral ou provincial, puis-je être boursier TransMedTech ?</p>	<p>Oui. Nous encourageons les étudiants qui ont d'excellents dossiers à appliquer aussi sur différents concours (ceci est d'ailleurs une attente du programme). Si un étudiant détient ou obtient en cours de route une bourse ou un financement externe, le financement TransMedTech sera ajusté en fonction du montant cumulable maximal (voir Guide de l'étudiant) et des règles d'admissibilité qui s'appliquent. Dans tous les cas, l'étudiant TransMedTech pourra bénéficier de la bourse de mobilité. Il est également possible de cumuler une bourse TransMedTech et une bourse IVADO selon certaines conditions.</p>
<p>9. Quel sera le taux de succès du concours ?</p>	<p>Le taux de succès dépendra de la quantité et de l'excellence des dossiers soumis.</p>

<p>10. À partir de quel moment les étudiants et stagiaires postdoctoraux sélectionnés recevront-ils leur bourse ?</p>	<p>Pour le concours de l'Automne 2020, les étudiants sélectionnés pourront recevoir leur bourse à partir du 1^{er} janvier 2021.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Étudiant à la maîtrise ou au doctorat : janvier 2021 (session d'hiver), mai 2021 (session d'été) ou septembre 2021 (session d'automne) • Stagiaire postdoctoral : entre janvier et septembre 2021. <p>Il est à noter qu'une bourse sera interrompue si un étudiant réalise son projet sans obtenir un certificat d'éthique conforme, dans le cas où c'est nécessaire.</p>								
<p>11. La bourse est-elle rétroactive si le candidat admis a commencé son programme d'étude avant le 1^{er} janvier 2021 ?</p>	<p>Non, la bourse n'est pas rétroactive. La période avant la confirmation d'obtention de la bourse TransMedTech ne sera pas financée.</p>								
<p>12. Quelles sont les institutions membres de l'Institut TransMedTech ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Polytechnique Montréal • Université de Montréal • CHU Sainte-Justine • CHUM • Hôpital Général Juif 								
<p>13. Est-ce qu'un étudiant ou stagiaire postdoctoral peut être dirigé par un seul professeur ?</p>	<p>Non. Pour assurer la transdisciplinarité du programme de formation et des projets, un (ou 2) codirecteur(s) d'une autre discipline est exigé. Voici quelques exemples de codirection admissibles :</p> <table border="0" data-bbox="905 850 1766 1024"> <tr> <td><u>Directeur :</u></td> <td><u>Co-directeur/collaborateur :</u></td> </tr> <tr> <td>Professeur en génie</td> <td>Chercheur biologiste</td> </tr> <tr> <td>Professeur en génie</td> <td>Clinicien-chercheur (médecin)</td> </tr> <tr> <td>Chercheur en imagerie (ingénieur)</td> <td>Médecin radiologiste</td> </tr> </table>	<u>Directeur :</u>	<u>Co-directeur/collaborateur :</u>	Professeur en génie	Chercheur biologiste	Professeur en génie	Clinicien-chercheur (médecin)	Chercheur en imagerie (ingénieur)	Médecin radiologiste
<u>Directeur :</u>	<u>Co-directeur/collaborateur :</u>								
Professeur en génie	Chercheur biologiste								
Professeur en génie	Clinicien-chercheur (médecin)								
Chercheur en imagerie (ingénieur)	Médecin radiologiste								
<p>14. Est-ce que le processus bureaucratique sera lourd ?</p>	<p>Le moins possible. C'est au cœur de la mission de TransMedTech de rendre la recherche plus efficiente, tout en visant l'excellence.</p>								

Pour toute autre question, n'hésitez pas à nous contacter à bourses.transmedtech@polymtl.ca.